

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Analyse financière appliquée à la gestion hôtelière			
Ancien Code	ECHG3B66AFI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COHG3660		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annie DELSALLE (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Analyse financière appliquée à la gestion hôtelière" clôture l'étude de l'aspect comptable des entreprises par l'analyse financière des comptes annuels publiés par des établissements HoReCa à la Centrale des Bilans de la BNB et l'interprétation des statistiques présentées par cet organisme en lien avec cette analyse.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- 2.5 Développer un argumentaire efficace vis-à-vis de ses publics afin de renforcer l'image de l'entreprise dans son environnement
- 2.8 Utiliser les outils de création et de communication adaptés aux objectifs et interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
- 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
- 3.6 Choisir et utiliser les méthodes, outils, techniques, produits des différents secteurs liés à l'hébergement et la restauration

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité
- 4.3 Accompagner des audits internes financiers, qualité, environnementaux, de gestion, de son activité, cerner les problèmes, proposer, mettre en œuvre et assurer le suivi des solutions

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, pour un établissement HoReCa dont le siège social se trouve en Belgique et qui publie ses comptes selon le schéma complet, l'étudiant.e sera capable de :

1. Trouver l'information financière d'un établissement hôtelier auprès de la BCE et de la Centrale des bilans de la BNB
2. Représenter, calculer, interpréter les masses bilantaires à partir des documents publiés par la BNB, selon le schéma complet et tous les schémas
3. Calculer, interpréter les principaux ratios de solvabilité, autonomie financière, liquidité, trésorerie, rentabilité, productivité à partir d'un schéma complet
4. Le situer dans son environnement à partir des statistiques de la BNB, selon le schéma complet et tous les schémas
5. Emettre un jugement critique sur sa santé financière
6. Emettre des recommandations de base pour améliorer la situation, le cas échéant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG3B66AFIA Analyse financière appliquée à la gestion hôtelière

24 h / 2 C

Contenu

A partir des comptes annuels publiés auprès de la Centrale des Bilans de la BNB par un établissement HoReCa dont le siège social est en Belgique, l'enseignante supervise le calcul des indicateurs financiers établis pour deux exercices consécutifs, vérifie la rédaction des conclusions et des recommandations ainsi que la situation de l'établissement au sein de son secteur d'activité en fonction des schémas publiés.

Démarches d'apprentissage

- Enseignement présentiel : alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application
- Enseignement explicite
- Travail en autonomie durant les activités d'apprentissage
- Démarches déductive, analogique et réflexive
- Méthode active
- Suivi individuel
- Discussion critique

Dispositifs d'aide à la réussite

- Parcours pédagogique adapté présenté sur la plateforme
- Suivi individualisé durant les séances de cours
- Corrections systématiques des exercices
- Liste exhaustive des objectifs à maîtriser postée sur la plateforme
- Préparation des objectifs et questions/réponses lors de la dernière séance d'activités

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports sont déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles sont déposées sur ConnectED au regard de l'AA.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Q1 :

Rapport d'analyse financière d'un établissement HoReCa dont le siège social est en Belgique et ayant déposé ses comptes auprès de la Centrale des Bilans de la BNB selon un schéma complet. Les modalités sont expliquées lors de la première séance et sont postées sur la plateforme. Ce rapport vaut 40 % des points.

Examen écrit selon modalités mentionnées sur la plateforme ; valant 60 % des points.

Q3 : Examen écrit organisé, en session, portant sur l'ensemble de la matière valant 100 % de la note finale.

Remarque :

Le travail est à poster sur la plateforme aux date et heure prévues **et** remis en main propre lors de la dernière activité d'apprentissage indiquée sur Hyperplanning. En cas d'absence de remise du travail ou de remise tardive par rapport à la date publiée sur la plateforme ou d'un travail ne correspondant pas aux exigences requises, l'activité d'apprentissage ne sera pas validée.

Pour un étudiant.e diplômable en janvier,

L'évaluation de l'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- 1ère session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 60 % et un rapport d'analyse financière : 40 %
- 2e session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 100 %

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

